Commune de

M O N T A G N Y

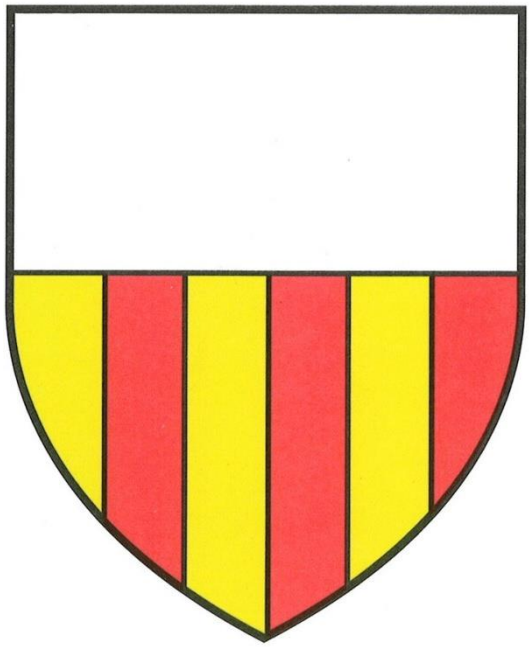

Bulletin communal

No 32 – Janvier 2017

Le mot des Autorités communales

Voilà déjà quelques mois que les autorités communales oeuvrent à la gestion de la commune. La première séance du conseil général du 15 décembre 2016 a montré que tous les conseillers s'y étaient préparés. L'année 2017 démarre avec des projets d'envergure auxquels tous doivent s'atteler dans une collaboration intelligente et constructive. Ce sont les vœux que nous formons pour que cette année offre à sa population un art de vivre dans notre commune.
Bonne année à toutes et à tous !

Monique Gründler-Haldimann — Présidente Conseil Général

Chantal Genetelli — Syndique

Séance du Conseil général

Le procès-verbal de la séance du conseil général du 15 décembre 2016 est à disposition des citoyens actifs sur le site internet. Il peut être également consulté à l'administration communale durant les heures d'ouverture.

En résumé, a été accepté le budget de fonctionnement 2017 qui présente, hors imputations internes d'un montant de Fr. 469'275.25, un total de charges réelles de **Fr. 7'956'323.30** pour **un total de recettes réelles de Fr. 7'961'493.70**, soit un **excédent des recettes sur les charges de Fr. 5'170,40.**

Le budget des investissements pour 2017 présente un montant total de charges de Fr. 1'435'776.05. Ont été ainsi approuvés :

- Compte 210.506.0 Fr. 18 232.—Mobilier/bureautique/informatique écoles primaires.
- Compte 620.501.25 Fr. 400 000.– Optimisation de l'éclairage public communal.
- Compte 620.501.46 Fr. 282 000.– Investissements routiers 2017.
- Compte 620.506.00 Fr. 189 000.– Achat de véhicules et machines.
- Compte 700.501.23 Fr. 8 000.– Raccordement des nouvelles constructions au réseau.
- Compte 710.501.00 Fr. 75 000.– Canalisation eau claire les Parchys Montagny-la-Ville.
- Compte 711.522.0 Fr. 30 000.– Participation étude de la STEP régionale de la Broye.
- Compte 740.503.0 Fr. 20 000.– Renaturalisation des cimetières communaux.

A été refusé:

- Compte 160.503.5 Fr. 140'000.— Aménagement abri protection civile

---

Le Conseil communal a informé sur les points suivants :

Du projet de décharge contrôlée pour matériaux inertes (DCMI) à l'étude à Mannens par l'entreprise JPF Gravières SA au lieu-dit « Pré-Cochin », situé à droite de la route communale dans le sens Mannens-Grandsivaz.
Les autorités communales ont rencontré les responsables de JPF Gravières SA en mars 2015 pour une 1ère présentation du projet.

Dans le cadre d'un examen préliminaire, JPF Gravières SA va transmettre prochainement un dossier technique. Celui-ci sera examiné par la Commission d'aménagement et d'énergie puis par le Conseil communal.

En cas d'avis favorable, une procédure de demande préalable sera engagée avec un dossier de changement d'affectation des zones. Le canton - la Direction de l'Aménagement et des Constructions (DAEC) en l'occurrence - se déterminera également si la clause du besoin est établie pour cette décharge.

Si la clause du besoin est établie, le dossier sera soumis à l'enquête publique.

Le Conseil communal est conscient qu'en cas d'avis favorable lors de l'examen préliminaire, il sera difficile d'arrêter la « machine ».

Des grandes lignes du plan de législature

Projet 1 : Extension et mise en valeur des zones d'intérêt général 1 à 3 à Cousset	**Projet 2 :** Centralisation des écoles
Projet 3 Rénovation et développement des structures sportives externes	**Projet 4 à 6** Extension déchetterie et extension voirie - zone verte publique
Projet 7 : Structuration de la mobilité (trafic et sécurité)	**Projet 8** Etat sanitaire et hydraulique des cours d'eau-cadastre des sources des eaux privées et potables
Projet 9 Station d'épuration régionale	

Coordination-finances-communication :

Les grandes lignes des 9 projets seront travaillées par les responsables comme suit :

- Description du projet :
- Objectifs réalistes et intérêts pour notre commune
- Réalisation du projet : phases d'étude, de réalisation avec planning dans le temps
- Estimation financière des différentes phases et coût total
- Appréciation des charges connexes induites par le projet
- Présentation des produits éventuels
- Analyse des risques potentiels induits par le projet et leur couverture

Il ne s'agit pas d'un plan financier mais du fil conducteur de notre législature pour une bonne gestion de notre commune avec une vision d'avenir en cohérence avec son développement.

Dans le cadre de nos séances de Conseil communal, nous aurons ce fil conducteur à l'esprit.

Néanmoins il appartiendra au dicastère des finances d'intégrer ce plan de législature, et ses implications financières, lorsqu'il sera finalisé, dans la présentation du plan financier.

Le plan de législature sera affiché dans la salle du Conseil communal, publié dans le bulletin communal, sur le site internet et présenté au Conseil général.

De la réflexion en cours sur la planification financière qui sera présentée à la séance de mai 2017.
Le Conseil communal nouvellement mis en place et la préparation du plan de législature justifient le délai de cette présentation.

Le Conseil général a informé sur **la création d'une commission culturelle**, laquelle est déjà très active.

Réception des nouveaux habitants

En 2015 et pour la 1ère fois, le Conseil communal a accueilli les habitants nouvellement établis dans la commune durant la période du 1er janvier 2014 au 31 août 2015.

Cette initiative a été répétée le samedi 15 octobre 2016 pour tous les nouveaux habitants arrivés dans la commune entre le 1er septembre 2015 et le 31 août 2016. Sur les 202 invitations lancées, 23 personnes ont répondu favorablement.

Le Conseil communal, accompagné de Madame la Présidente du Conseil général, a reçu ces nouveaux habitants tout d'abord à la salle paroissiale de la Maison de Ville pour une présentation des Autorités communales et une brève présentation de la commune avec une partie historique en relation avec le site de la Tour.

Les invités ont ensuite été salués sur le site de la Tour dans le cadre de la Brisolée organisée par l'Association des Amis de la Tour suivi d'une modeste agape offerte par la commune.

Accompagné d'un temps automnal radieux, cette manifestation en plein air s'est prolongée jusqu'en soirée à la satisfaction des organisateurs et des participants.

Organisée dans l'esprit de favoriser les contacts et du mieux-vivre ensemble à Montagny, la réception des nouveaux habitants mérite d'être poursuivie en espérant une plus grande participation des principaux concernés au cours des années futures.

Grand merci à L'Association des Amis de la Tour pour sa précieuse collaboration.

Appartements adaptés (protégés)

Le Grand Conseil du canton de Fribourg a adopté en cours d'année trois nouvelles lois afin de mettre en œuvre le concept Senior+. Il en résultera des implications pour le district et les communes. Un aspect de cette politique globale de la personne âgée est d'inciter les propriétaires à entreprendre les transformations utiles dans leurs immeubles et les promoteurs privés et publics à construire des **logements adaptés** aux besoins des personnes âgées. Les **logements adaptés** sont des logements traditionnels mais qui présentent la caractéristique d'avoir été conçus sans barrières architecturales. Le loyer des logements adaptés aux seniors est actuellement (en 2016) pris en compte par les prestations complémentaires AVS jusqu'à concurrence de 1'100 francs par mois pour une personne seule et de 1'250 francs par mois pour un couple, montant auquel peut s'ajouter un forfait annuel jusqu'à 3'600 francs pour des infrastructures accessibles en chaise roulante.

Certaines communes telles Cugy, St-Aubin, Belmont-Broye (Domdidier, Léchelles) disposent sur leur territoire de tels appartements. La commune de Montagny, n'ayant pas de terrain en zone constructible, est contrainte de trouver une solution avec des promoteurs privés prêts à réaliser de tels logements. Certains ont déjà été approchés et sont intéressés à étudier cette possibilité .

Afin de mieux évaluer les besoins de notre commune, nous prions les personnes susceptibles d'occuper de tels appartements dans les 5 prochaines années à faire part de leur intérêt auprès de l'Administration communale ou de M. Camille Bavaud, conseiller communal. Votre communication n'est liée à aucun engagement.

Nous vous remercions de participer à ce sondage.

Conseil des jeunes du canton de Fribourg

Le Conseil des Jeunes (CJR) est une commission extraparlementaire. Son but est de représenter la jeunesse auprès du public et des autorités cantonales qui peuvent le consulter sur des questions relatives à la jeunesse et à l'éducation. Les membres sont âgés de 16 à 23 ans. M. Quentin Hostettler, nouvellement élu, en dresse la présentation ci-après :

« Nous sommes suisses ou étrangers, étudiants, apprentis ou employés. Nous venons de la partie francophone et alémanique du canton de Fribourg.

Nous habitons tous dans le canton de Fribourg et nous nous engageons pour faire avancer les choses et les changer.

Nouvellement nommé au sein du Conseil des Jeunes, j'ai encore le plaisir d'avoir été élu à la fonction de caissier. Je suis ravi de pouvoir m'investir pour le canton, surtout pour la jeunesse !
Nous nous devons, avec les moyens à disposition, de rendre la vie encore meilleure pour les futures générations. Nous allons lancer des projets afin d'améliorer certains services et encore plus innover!

Pour avoir plus d'informations, vous pouvez aller sur notre site internet : http://www.cjfr.ch/fr »

Quentin Hostettler

Invitation à la population

Le bien-vivre à Montagny passe aussi par le dialogue et la rencontre entre habitants.

La commission communale « Culture et loisirs » est au travail et organisera 3 manifestations populaires dans le courant 2017 ; des évènements susceptibles d'intéresser et de réunir le plus grand nombre d'habitants de Montagny. L'engagement de chacune et de chacun fera le succès de toutes et tous. Elle appelle donc toutes les personnes désireuses d'y participer de s'annoncer ou de se renseigner auprès de :

- Administration communale tél. 026 662 46 46 office@montagny-fr.ch
- M. Camille Bavaud tél. 026 660 61 16 cbavaud@bluewin.ch
- Responsable de la manifestation (voir ci-après)

Projets/Manifestations :

- Vide-grenier 6 mai 2017

Un « marché » où chacune et chacun, quel que soit son âge, pourra vendre, échanger, donner ce qu'il souhaite : vêtements, livres, jouets, articles de ménage, petits meubles, etc…

Souhaitez-vous participer en qualité O d'exposant O d'aide à l'organisation

Responsables :

M. Quentin Hostettler 079 368 04 84 quentin.hostettler@outlook.com
Mme Barbara Rothen 076 521 73 41 crocodile.rothen@gmail.com

- Rallye pédestre 17 juin 2017

Découvrez la commune en marchant à votre rythme, par monts et par vaux, au travers des champs et des forêts

Souhaitez-vous participer en qualité O de randonneur O d'aide à l'organisation

Responsables :

- Mme Sarah Dupasquier 076 561 03 50 dupack@sunrise.ch
- Mme Nathalie Salomon 078 709 05 10 salomonfamily@bluewin.ch

- Exposition 23 septembre 2017

Une exposition de photos, de peintures, de dessins, de sculptures et autres œuvres d'artistes et d'artisans de la commune ou proche d'elle. Montagny a des talents méconnus qui méritent au moins un coup de projecteur.

Souhaitez-vous participer en qualité O d'artiste/d'artisan O d'aide à l'organisation

Responsables :

M. Christian Baeriswyl 079 776 71 58 christian.baeriswyl@bluewin.ch
M. Jean-Claude Balestra 078 891 32 61 balestrajca@bluewin.ch

La commission « Culture et loisirs » vous remercie d'ores et déjà pour votre réponse (et vos éventuels commentaires).

LISTE DES PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉS EN 2016

Maître de l'ouvrage	Genre de construction	Adresse de la construction
Rossier Jean-Luc	Création d'une installation technique de chauffage de 20kW	Chemin du Bois-Girard 20, 1774 Montagny-les-Monts
Schaller Bruno	Constr. 4 places parc couvertes et double garage et terrasse	Chemin du Grabou 33, 1775 Grandsivaz
Schmutz Frédéric	Pose de pergola avec store toile	Impasse Côte-des-Esserts 37, 1774 Cousset
CH-Constructions Sàrl	Const. halle de stockage et local de lavage de véhicules	Impasse de la Forge 7, 1775 Mannens
Monney Stéphane	Couverture de la terrasse existante	Impasse de la Rita 20, 1774 Montagny-les-Monts
Sticher Beat	construction couvert pour igloos pour veaux et déplacement abri tunnel	Impasse de la Vignetta 20, 1775 Mannens
Larivière Philippe	Chang. Affec. garage à salon de soins + suppr. parois intér.	Impasse des Noyers 1, 1775 Mannens
Selimovic Amir	Construction d'un garage et d'un couvert à voitures	Impasse des Noyers 6, 1775 Mannens
Soares Pedro et Marques Catia	constr. mur soutènement et installation jacuzzi extérieur	Impasse des Papillons 1, 1775 Mannens
Rey Steve	Constr. mur en brique + install. piscine	Impasse des Papillons 2, 1775 Mannens
Misseroni Claudio	Construction d'un mur de soutènement de clôture	Impasse des Papillons 4, 1775 Mannens
Progin Jérémy et Karin	Construction d'un hangar	Impasse du Châtelet 8, 1774 Cousset
Scarfo Jocelyne et Christian	Remplacement pompe à chaleur	Impasse du Moulin 83, 1775 Grandsivaz
Baillet Yannis	Instal. escalier ext. et remplacement porte d'entrée	Impasse Granges-philing 9, 1774 Cousset
Wyss Karine	Constr. pergola et gourdronnage des places de parc	Impasse Pré-de-la-Croix 44, 1774 Cousset
Schouwey Patrick et Marlise	Construction d'une cabane de jardin	Impasse Pré-de-la-Croix 5, 1774 Cousset
Rosset Annelyse	Remplacement chaudière à mazout par une PAC air/eau	Impasse Sur-la-Ville 4, 1776 Montagny-la-Ville
Gilland Pascal	Rempl. d'une chaudière à mazout par une PAC sol-eau	Impasse Sur-le-Carro 20, 1776 Montagny-la-Ville
Entente intercommunale Montagny-	Pose d'une couverture métallique sur construction existante	La Praz 5a, 1774 Montagny-les-Monts
Baeriswyl Christian et Sylvie	Construction d'un biotope naturel	Route Bas-des-Esserts 35, 1774 Cousset
Pidoud Gérald	Création d'un réduit non chauffé	Route de Belmont 53, 1776 Montagny-la-Ville
Belmont Fruits	Alambic pour distillation	Route de Belmont 74, 1776 Montagny-laVille
Francey Jean-Louis	Agr. et transf. de l'habit. existante, inst. nouv. chaudière gaz	Route de Corcelles 20, 1774 Cousset
Tissot Jean-Claude	chang. système de chauffage à mazout par système à gaz	Route de Corcelles 23, 1774 Cousset
Chardonnens Manfred Hans Rudolf	Raccor. EU, réal. collecteur, modif fosse septique	Route de Fribourg 27, 1775 Mannens
Pache Jean-Claude et Krebs Stéphan	Construction des silos à aliments	Route de Fribourg 88a, 1775 Grandsivaz
Werner Gael et Sonia	Constr. maison familiale avec réduit et couvert extérieur	Route de Grandsivaz 9, 1775 Mannens
Dargery Ghislain	Modif demande n° 11 6 0485, transf & agrand habit. + constr couvert	Route de la Scie 52, 1774 Montagny-les-Monts
Casalanguida Frank et Elisabeth	Constr. villa familiale avec couverts à voitures	Route de Mannens 20, 1775 Grandsivaz
Schneider-Stern Hélène et Noël	Construction cabanon et pergola de jardin	Route de Mannens 22, 1775 Grandsivaz
Richoz Stéphane	Pose pompe à chaleur air-eau extérieur	Route de Montagny 2, 1775 Grandsivaz
Graf Ernest et Graf Lüscher Béatrice	Transformations intérieures et création véranda non-chauffée	Route de Montagny 44, 1775 Grandsivaz
Wolf Valérie	Chang. affectation + install. porte-fenêtre	Route de Murailles 14, 1775 Grandsivaz
Usine Oberson SA	Pose d'un panneau publicitaire "Totem"	Route de Payerne 1, 1774 Cousset
Groupe E Celsius	Alimentation CAD au réseau gaz pour prod appoint	Route Derrière-la-Gare 10, 1774 Cousset
Veya Valérie et Yoan	Transformation de la maison existante, route des Arbognes 1, Cousset	Route des Arbognes 1, 1774 Cousset
Francey Jean-Marie	Pose d'une piscine démontable	Route des Arbognes 14, 1774 Cousset
SI en formation	Transf. d'une ferme en cinq appart. avec places de parc	Route des Arbognes 27, 1774 Cousset
Gumy Sylvie	Pose d'une piscine privée enterrée et constr. mur en béton	Route des Arbognes 57, 1774 Cousset
Gfeller Laurent	Installation de 2 cabanes de jardin	Route des Murailles 5, 1775 Grandsivaz
Brügger Rémi	Remplacement chaudière charbon par chaudière pellets	Route du Curtil 11, 1774 Montagny-les-Monts
Wagner Christian et Brigitte	Pose d'une piscine saisonnière et sous-construction	Route du Jordil 30, 1775 Mannens
Descloux Tanja	Construction d'un garage	Route du Jordil 32, 1775 Mannens
Maillard Christophe	Construction annexe au cabanon de jardin existant	Route du Jordil 36, 1775 Mannens
Büchler Daniel et Chantal	Construction maison familiale avec garage double annexé en sous-sol	Route du Jordil 41, 1775 Mannens
Büchler Daniel et Chantal	Constr. mur soutènement, murettes, piliers en béton, portail , clôture	Route du Jordil 41, 1775 Mannens
Rohrbach Ken et Barbara	Agrandissement sous-sol et terrasse couverte	Route du Jordil 47, 1775 Mannens
Köstinger Paul et Marie-Laure	Remblayage/aménagement d'un terrain à bâtir	Route du Jordil 6, 1775 Mannens
Zanetta Marie-Thérèse	Installation photovoltaïque	Route du Pavement 10, 1774 Montagny-les-Monts
SI Le Pelleret	Constr. villa jumelée + couverts voitures + demande dérog.	Route du Pelleret 43a et 43b, 1774 Montagny-les-Monts
SI Le Pelleret	Modif. permis n°21-16/A/0177 chambre supplémentaire à l'étage	Route du Pelleret 43a, 1774 Montagny-les-Monts
Favre Steve	Pose d'un garage préfabriqué	Route du Pra-du-Châtelet 29, 1775 Grandsivaz
Terrapon Hubert	Construction d'une pergola à lames orientables	Route du Pré Michel 7, 1776 Montagny-la-Ville
Vieira Ferraz Roberto	constr. piscine enterrée avec pompe à chaleur, mur sec et aménag. ext.	Route du Pré-Michel 1, 1776 Montagny-la-Ville
Neuhaus Christine	Création d'une pension pour chats et aménagement d'un abri pour chats	Route du Pré-Michel 3, 1776 Montagny-la-Ville
Gendre Georges	Remplacement chaudière à bois par une chaudière à mazout	Rue Centrale 19, 1776 Montagny-la-Ville
Genetelli François et Chantal	Rétablissement de la porte sur le jardin façade nord-est	Rue Centrale 46, 1776 Montagny-la-Ville
EMS Les Fauvettes	Modification aménagements extérieurs - remblais moins de 1.5m	Rue Centrale 57, 1776 Montagny-la-Ville
Groupe E SA	Nouvelle station transformatrice compacte "Les Fauvettes"	Rue Centrale 57, 1776 Montagny-la-Ville
Rossier Ludovic	Transformation appartement, construction véranda + toit	Villarey 3, 1774 Cousset

A nos nonagénaires de l'an 2016

Bien que cela soit une tradition, c'est à chaque fois un plaisir teinté d'émotion pour la délégation du Conseil communal que d'apporter les vœux et de remettre le cadeau de circonstance à toute personne fêtant son nonantième anniversaire.

Que de chemin parcouru jusqu'à ce bel âge ! Longue vie à chacune et à chacun ! Le Conseil communal réitère ses vœux de santé et de bonheur ainsi que toute sa reconnaissance aux 5 personnes qui ont fêté leur 90ème anniversaire en 2016. Elles rejoignent ainsi les 21 personnes qui avaient déjà franchi ce cap au cours des années précédentes.

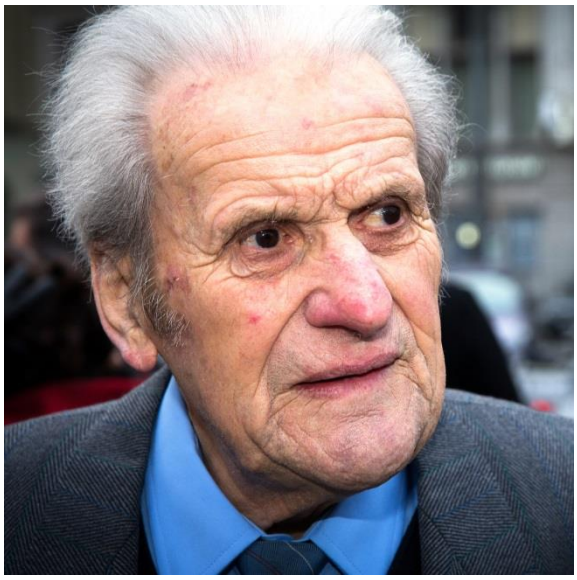

M. André Bugnon à Montagny-les-Monts

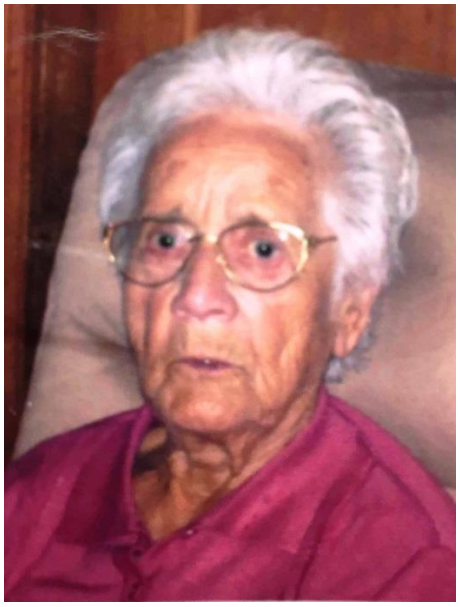

Mme Suzannne Winiger à Grandsivaz

M. Gérard Rosset à Montagny-la-Ville

Mme Violette Maradan à Cousset

Mme Hélène Renevey à Mannens

Bon anniversaire à notre doyenne

La tradition veut que notre commune marque de manière tangible toute personne entrant dans sa 100ème année. Ainsi, au cours de l'année écoulée, la délégation du Conseil communal a eu la joie et l'honneur de présenter ses vœux et de lui remettre le cadeau de son choix à notre doyenne Madame **Léa Ducrot.**

Le Conseil communal se réjouit de vous rendre visite dans quelques mois pour fêter, avec la délégation du Conseil d'Etat , votre 100ème anniversaire. Que la santé vous accompagne et vous permette de vivre encore longtemps dans la joie et le bonheur, entourée de votre famille et de vos proches.

Chère doyenne, le Conseil communal vous dit à bientôt Madame Léa Ducrot.

Repas des aînés

C'est le 8 décembre 2016, au Restaurant Les Arbognes, que le Conseil communal, accompagné de la Présidente du Conseil général, a accueilli et servi le traditionnel « dîner des aînés ». Hélas, les circonstances de la vie et trop souvent les problèmes de santé n'ont pas permis aux 258 personnes invitées de répondre présent. Toutefois, ce repas a été partagé dans la bonne humeur, le respect et la fraternité par 121 personnes. De la nourriture et des boissons de qualité, une musique d'ambiance bien choisie, des conversations animées, des souvenirs remémorés, des amitiés retrouvées ont égayé ce moment de convivialité sans oublier quelques histoires « pour rire » et le traditionnel hymne communal « À Montagny ». C'est la mine réjouie que chacune et chacun s'en sont allés retrouver son foyer; signe certain de satisfaction. Alors … au prochain « repas des aînés ». (photo aimablement offerte par M. Paul Dresco à Cousset)

Accueil des jeunes citoyens-nes

Comme chaque année, le Conseil communal, accompagné du Vice-président du Conseil général et d'une délégation de l'Administration communale, a accueilli les jeunes citoyennes et citoyens ayant atteint leur majorité civique au cours de l'année 2016. Au soir du 18 novembre, ce sont 14 jeunes sur les 24 invités qui se sont présentés pour partager quelques heures de convivialité et d'échange; le temps d'une photo, d'une information sur le corps des sapeurs-pompiers, de la visite de la caserne du feu, d'un apéro et d'un repas au restaurant Relais du Marronnier à Grandsivaz.

Cette rencontre entre responsables communaux et jeunes citoyens-nes qui peut-être un jour les remplaceront s'est déroulée dans un esprit « familial et bon-enfant » permettant à chacune et chacun de mieux s'apprécier et se comprendre. A chaque jeune présent et excusé, le Conseil communal lui a remis le livre de MIX et REMIX « Institutions politiques suisses » en guise de souvenir de ses 18 ans.

<u>De haut en bas et de gauche à droite :</u>

Thomas Pauchard, Cousset – Luc Francey, Cousset – Armony Hostettler, Cousset – Maël Freiburghaus, Villarey – Laurence Lassueur, Cousset – Guillaume Tugler, Villarey – Yasmine Slim, Cousset – Angélique Piller, Mannens – Loriane Bongard, Grandsivaz – Leslie Chuard, Cousset – Seraina Sticher, Mannens

Informations diverses

a) Police des constructions – Information concernant le montage des piscines

Le Conseil communal rappelle que les piscines privées doivent être mises à l'enquête selon la procédure simplifiée.

La loi spécifie que seules les piscines démontables ou gonflables sans circuit de traitement d'eau, non couvertes et non chauffées sont dispensées de permis.

Toutes les piscines démontables ou gonflables disposant d'un circuit de traitement d'eau (pompe, filtre, vanne, etc.) doivent être mises à l'enquête selon la procédure simplifiée.

Tous les propriétaires de ce type d'installation sont priés de déposer une demande de permis de construire à l'administration communale (plan de situation avec emplacement et dimension de la piscine). Le formulaire de demande peut être obtenu par internet http://www.fr.ch/seca/files/pdf67/demandeSimplifiee_FR.pdf ou à l'administration communale.

Dès réception, la demande de permis sera mise à l'enquête par l'administration communale par l'envoi de courriers recommandés aux voisins.

b) Location des abris de protection civile

Pour l'organisation de vos fêtes, de vos soupers ou de toute autre manifestation, la commune met à disposition deux locaux aménagés dans les abris de protection civile de Mannens et de Montagny-la-Ville pouvant recevoir jusqu'à 70 personnes.

Le prix de location est de Fr. 100.— pour toute personne domiciliée dans la commune et Fr. 150.— pour toute personne de l'extérieur.

Pour tout renseignement sur la mise à disposition et réservation de ces locaux, prière de s'adresser à l'administration communale.

c) Cartes journalières pour les transports publics (train, car, bateau)

Deux abonnements généraux sous forme de cartes journalières sont en vente à l'administration communale. Le prix de vente d'une carte journalière s'élève à Fr. 45.—.

Le Conseil communal encourage la population à profiter de ces conditions de transport très avantageuses. L'administration communale est à disposition pour les réservations ou pour tout complément d'information.

d) Annonce des chiens

Tout nouveau détenteur de chien doit impérativement se présenter à l'administration communale pour obtenir un numéro d'identité AMICUS qui permettra au propriétaire de chien de s'identifier auprès de son vétérinaire et auprès d'AMICUS pour toute procédure concernant son chien. De plus, le Conseil communal demande à tous les propriétaires de chiens d'informer l'administration communale des changements qui ont pu intervenir pendant l'année 2016, concernant leur animal de compagnie (nouveau chien, changement de propriétaire, mort d'un chien).

e) Déneigement et salage des routes communales

Le Conseil communal tient à informer la population sur l'entretien des routes pendant la période hivernale. Lorsqu'il neige, le service de voirie communal doit déblayer plus de 60 km de routes. Aux voies de communication viennent encore s'ajouter les trottoirs dans les villages. Certaines priorités ont donc été fixées car il est impossible de déblayer toutes les routes en même temps.

Ce bulletin d'information donne l'occasion de rappeler aux propriétaires et bordiers des chemins privés que le déneigement de leur accès leur incombe. Il en est de même pour les propriétaires qui sont tenus de déblayer la neige poussée par les véhicules de déneigement devant leur bâtiment.

Les endroits dangereux sont salés. Le service de voirie, lors de chutes de neige nocturnes, s'affaire dès 4h00 du matin et fait tout son possible pour que la population de notre commune et les automobilistes puissent se déplacer en toute sécurité. Enfin, il est clair qu'il peut parfois subsister quelques endroits dangereux. Le Conseil communal compte sur la compréhension et la prudence de chacun. Les conducteurs doivent s'adapter aux conditions locales et équiper leur véhicule en conséquence.

f) Entretien des haies vives

Il n'est pas inutile de rappeler qu'en vertu de la loi sur les routes du 15 décembre 1967, les propriétaires ont l'obligation de tailler et d'émonder avant le 1er novembre, les haies et les arbres le long des routes publiques.

En effet, l'entretien des haies (taille, émondage) est une obligation et une responsabilité des bordiers des routes. L'obligation d'entretien s'étend aussi aux propriétaires de haies forestières bordant les routes et chemins publics ainsi que les servitudes privées. Le Conseil communal rappelle ci-après l'article 94 de la Loi sur les routes qui détermine précisément la portée de l'obligation :

Art. 94 « Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1,65 m, du bord de la chaussée le long des routes publiques. Elles doivent être taillées chaque année, **avant le 1er novembre**. Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 cm au-dessus du niveau de la chaussée. Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers. »

Le Conseil communal a pu constater que la visibilité n'est toujours pas assurée en plusieurs endroits sur le territoire communal. Il prie les propriétaires concernés de prendre note qu'il procédera prochainement à des contrôles et qu'en cas d'inexécution des travaux, il sera contraint de mandater une entreprise spécialisée qui fera le nécessaire à leurs frais.

g) Enquête 2016 sur les besoin en places d'accueil préscolaire et extrascolaire

Une nouvelle enquête sur les besoins en places d'accueil préscolaire et extrascolaire a été menée par la commune durant l'été 2016. Le délai de renvoi des documents était fixé au 23 septembre. Sur les 235 questionnaires envoyés, 204 ont été retournés à la commune. Les résultats de l'enquête peuvent être consultés sur le site internet communal, sur la page d'accueil.

h) Informations relatives à la qualité de l'eau du réseau d'eau potable

Dans le cadre de l'ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires, tout distributeur d'eau potable doit informer au moins une fois par année de manière exhaustive les consommateurs sur la qualité de l'eau distribuée.

Cette information doit contenir les éléments suivants et se rapporte à **l'eau potable du réseau communal**. A partir du raccordement de l'immeuble, la qualité de l'eau potable n'est plus sous la responsabilité du distributeur d'eau mais sous celle du propriétaire lui-même.

	Secteur **Montagny** (Villages de Montagny-les-Monts, Cousset, Montagny-la-Ville, Villarey) **Prélèvement du 17.10.2016**	Secteur **Mannens-Grandsivaz** **Prélèvement du 15.10.2015**
1. Information générale sur la qualité microbiologique et chimique de l'eau	Les résultats des analyses physico-chimiques et microbiologiques effectuées sur les échantillons présentés sont conformes aux normes en vigueur pour l'eau potable	
2. Dureté totale de l'eau	**Entre 34.0 et 36,0 degrés français** suivant le lieu de prélèvement dans la commune et en fonction des stations de pompages en action à Montagny-la-Ville et à Montagny-les-Monts	**37,6 ° français**
3. Teneur en nitrates: valeur tolérée 40 mg/l au maximum	**Entre 17 et 20 mg/l** Même remarque que ci-dessus	**7 mg/l**
4. Provenance de l'eau	**100%** nappe phréatique	Eau de source **70%** Nappe phréatique **30%**
5. Traitement	**Aucun**	
6. Adresse pour renseignements supplémentaires	Administration communale, 1774 Cousset – 026 662 46 46	

INFORMATION CONCERNANT LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE A MANNENS ET A GRANDSIVAZ

Avis de la commune de Torny

A la suite d'une demande du SAAV (service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires), nous devons procéder à une très légère chloration du réseau d'eau. Des odeurs de chlore peuvent se dégager mais cela n'a aucune incidence sur la potabilité de l'eau.
Cette dernière reste dans tous les cas totalement conforme aux normes en vigueur.

Merci de votre compréhension

Middes, le 13 décembre 2016

Responsable : Francis Favre

Le conseil communal de Torny

Association Lire et Ecrire

EDUQUA

Cours de français écrit

Pour adultes parlant le français et faiblement qualifiés

- **Cours de perfectionnement en lecture et écriture :** pour mieux comprendre les écrits et mieux rédiger un texte en fonction d'un projet personnel ou professionnel
- **Cours d'apprentissage de la lecture et de l'écriture :** pour les personnes peu ou pas scolarisées et qui ont de la peine à lire
- **Cours spécifique « emploi-santé » :** pour les personnes qui désirent travailler dans des établissements de soins
- **Cours « Lecture Parent-Enfant » :** pour parents qui lisent difficilement. Le parent vient avec son enfant. Cours gratuit.

Où ? Fribourg, Bulle, Romont ou Estavayer-le-Lac

Quand ? Cours en journée ou en soirée selon les lieux

Combien ? CHF 60.-/mois, participation personnelle (ou arrangement).

Renseignements et inscription par téléphone au **026 / 422 32 62**

Association Lire et Ecrire
Case postale 915
1701 Fribourg

Email : fribourg@lire-et-ecrire.ch
Internet: www.lire-et-ecrire.ch

LA FAMILLE AU JARDIN
DIE FAMILIE IM GARTEN

Foyer de Jour pour personnes atteintes de troubles de la mémoire de type Alzheimer.

À Römerswil 4, 1717 St-Ursen

Information
Tél. 026 321 20 13
E-mail: info@la-famille-au-jardin.ch
www.la-famille-au-jardin.ch

CCP 17-587461-8

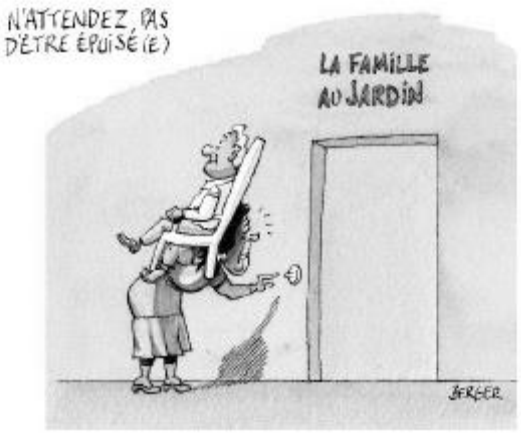

Accueil de jour du lundi au vendredi de 9h à 17h et court-séjour en week end du vendredi au dimanche, 2 fois par mois

les Ligues de santé
du canton de Fribourg
die Gesundheitsligen
des Kantons Freiburg

Route St-Nicolas-de-Flüe 2
CP 96 / 1705 Fribourg
Tél. 026 426 02 66
www.liguessante-fr.ch
info@liguessante-fr.ch

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez-nous.

Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Aide et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs
- info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 02 90

diabètefribourg

- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention
- info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch
- Tél. 026 426 02 80

Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention
- info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch
- Tél. 026 426 02 70

CIPRET Centre de prévention du tabagisme

- Campagnes de prévention, aide à l'arrêt
- info@cipretfribourg.ch – www.cipretfribourg.ch
- Tél. 026 425 54 10

Centre de dépistage du cancer du sein

- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein
- depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 425 54 00

Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

- Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels.
- voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 00 00

Information – prévention

- Espace information-prévention au Quadrant avec programme d'activité
- Programme « santé en entreprise »
- info@liguessante-fr.ch – www.liguessante-fr.ch
- Tél. 026 426 02 66

Ligue fribourgeoise contre le cancer / Krebsliga Freiburg / diabètefribourg / diabetesfreiburg / Ligue pulmonaire fribourgeoise / Lungenliga Freiburg / CIPRET Fribourg – Prévention du tabagisme / Fachstelle Tabakprävention Freiburg – CIPRET / Centre de dépistage du cancer du sein / Zentrum für Brustkrebs-Früherkennung / Registre des tumeurs / Krebsregister / Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo / Mobiles Palliative Care Team Voltigo / Santé en entreprise / Gesundheit im Betrieb /

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse

- Vous soignez votre conjoint ou votre parent âgé, malade ou en fin de vie ?
- Vous êtes sollicité(e) en continue, avez besoin de répit ou devez absolument vous absenter ?
- Vous ne savez pas toujours comment faire ni ou demander de l'aide ?

AIDE AUX PROCHE – NOS OFFRES

Un service de relève pour remplacer les proches

Sur simple appel, une auxiliaire de santé CRS, formée et expérimentée, prend en charge votre parent à son domicile, veille à son bien-être et sa sécurité, l'aide à se mobiliser, lui prépare le repas, le stimule par des activités, l'emmène en promenade, etc.
Tarifs en fonction du revenu et de la fortune. Remboursés par les PC

Pour les 10 ans du service, action spéciale :

3h de relève gratuites
(du 01.09.2016 au 31.08.2017)

Une permanence téléphonique et du conseil à domicile pour les proches

Tous les matins, nous répondons à vos questions et vous informons des aides existantes. Si besoin, des bénévoles spécialement formés, viennent à domicile pour discuter de vos besoins et vous soutenir dans certaines démarches. Prestations gratuites.

Renseignements : 7h30 à 11h30 au 026 347 39 79 ou aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch.

Des cours pour les proches aidants et les bénévoles

Nouveau !

Nous proposons des cours pratiques de 2 heures sur les thématiques suivantes :

- Comment mobiliser une personne âgée
- Activités stimulantes pour personnes âgées
- Faire face à la fin de vie
- Démences et comportements
- Hygiène de base
- Alimentation, quand tout change

Prix : CHF 50.- / personne
Offre proches aidants : Relève de 3 heures à domicile + cours → CHF 95.-/ personne

Informations et inscriptions :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/formations ou 026 347 39 59 ou service.sante@croix-rouge-fr.ch

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse

Chaperon Rouge :

Service de garde d'enfants à domicile en urgence

- Vous avez un enfant malade ou accidenté et vous devez aller au travail ?
- Vous êtes malade, hospitalisé-e ou indisponible et êtes dans l'impossibilité de vous occuper de vos enfants ?
- Vous devez absolument vous absenter et n'avez trouvé personne pour prendre en charge vos enfants ?
- Vous traversez une période difficile et avez besoin d'une solution de garde d'urgence ?

N'hésitez pas à faire appel à notre service ! Sur simple appel et dans un délai très rapide, une garde d'enfant du Chaperon Rouge se rend à votre domicile pour prendre soin de votre enfant, veiller à son bien-être et à sa sécurité, lui donner les médicaments prescrits, préparer son repas, jouer et l'occuper. Nos collaboratrices CRS sont recrutées avec soin, elles sont professionnelles, motivées et reçoivent une formation spécifique.

Renseignements et demandes
Lundi - vendredi : 07h30-11h30 au 026 347 39 49
Dimanche - jeudi : 20h00-21h00 au 076 347 39 49 (pour les urgences du lendemain matin)
chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch.

Bons à savoir
- Nos tarifs sont définis en fonction du revenu brut des parents par mois
- Plusieurs entreprises du canton offrent cette prestation à leurs employés lorsqu'ils ont un problème ponctuel de garde d'enfants. Renseignez-vous !
- Pas de mission de moins de 3h

Baby-sitting :

pour les sorties du soir ou du week-end.

- Vous souhaitez trouver un ou une baby-sitter pour s'occuper occasionnellement de vos enfants en toute confiance?

Nous vous proposons une liste de jeunes baby-sitters formé-e-s par la Croix-Rouge fribourgeoise. Cette liste est réservée exclusivement aux membres de la Croix-Rouge fribourgeoise qui s'acquittent d'une cotisation annuelle (montant libre).

Renseignements :
Tél. : 026 347 39 40 ou baby-sitting@croix-rouge-fr.ch

Croix-Rouge fribourgeoise
Rue G.-Techtermann 2
Case postale 279
1701 Fribourg
www.croix-rouge-fr.ch

Etre bénévole, c'est

• donner de son temps au service de la collectivité, en équipe, avec des collègues bénévoles ou salariés
• exercer une activité régulière ou ponctuelle selon sa disponibilité, ses aptitudes et ses envies personnelles
• mettre en oeuvre et développer de nouvelles compétences, s'épanouir personnellement
• contribuer à une société plus solidaire

Le RéseauBénévolatNetzwerk

• a été créé en 2005 et regroupe plus de 60 organisations membres
• est une plateforme d'échange, de coordination et de promotion du bénévolat dans le canton de Fribourg
• soutient et accompagne l'engagement bénévole des personnes intéressées, notamment via sa bourse du bénévolat
• assure la présence et la visibilité du bénévolat dans les médias

Les membres du réseau

• sont des associations fribourgeoises à but non lucratif qui font appel à des bénévoles pour leurs prestations
• assurent une formation et un encadrement des activités bénévoles dans une ambiance de travail conviviale

Intéressé/e ?

Consultez notre site : www.benevolat-Fr.ch
Nous avons aussi une page facebook que vous pouvez aimer !

RéseauBénévolatNetzwerk, Rte de la Fonderie 8c, 1700 Fribourg, Tél : 026 422 37 07, info@benevolat-Fr.ch

Bibliothèque BIREMONT

BONNE NOUVELLE ! Dès le 28 avril 2017, la bibliothèque Biremont réouvrira ses portes les vendredis de 17h à 18h30

Ainsi, cette 4ème ouverture s'ajoutera aux mardis de 16h à 18h, jeudis de 17h30 à 19h et samedis de 10h à 11h30.

Le site www.biremont.ch donne toutes les informations nécessaires, ainsi que la liste des nouveautés.

Bibliothèque Biremont – 026 660 13 16 – info@biremont.ch

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse

CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2017
SERVICE DE PUERICULTURE

District de la Broye

Sur rendez-vous uniquement, au 026/663.19.95
du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et 16h00 à 18h00

Cousset, Cousset-Centre 8, rez-de-chaussée, **Le 2ème mercredi du mois :** 11 janvier, 8 février, 8 mars, 12 avril, 10 mai, 14 juin, 12 juillet, 9 août, 13 septembre, 11 octobre, 8 novembre, 13 décembre.